

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 novembre 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents outre Monsieur le Maire Benoit Roy, les conseillers suivants :

Olivier Tremblay	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lucie Marcotte	siège 4
Mathieu Pelletier	siège 5
Guillaume Gagné	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Monsieur le Maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 02 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-11-183

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «25. Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 11 août, 25 août, 9 septembre et du 29 septembre 2025;
4. Période de questions réservée au public;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement ;
6. CDSM;
7. Loisirs;
 1. Entretien de la patinoire;
 2. Prêt de la salle;
 3. Programme circonflexe;
8. Église;
9. Garderie;
10. Rôles des élus;
11. Formations obligatoires des élus;

12. Plan triennal de répartition des immeubles;
13. Inventaire du patrimoine;
14. Offre de service mesures de boues;
15. Régie des déchets de la région de Coaticook;
 1. Adoption du budget;
 2. Nomination d'un délégué;
16. Quote-part de la cour municipale et de la MRC de Coaticook;
17. Déclaration des intérêts pécuniers;
18. Tour Saint-Herménégilde;
19. Adhésions;
 1. FQM;
 2. Croix-rouge;
20. Rapport Colloque Sécurité civile;
21. Vœux dans Le Progrès;
22. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés;
 2. Comptes à payer;
23. Bordereau de correspondance;
24. Rapports :
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale;
25. Varia;
26. Période de question réservée au public;
27. Évaluation de la rencontre;
28. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT, 25 AOÛT, 9 SEPTEMBRE ET DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Une citoyenne s'interroge sur la pertinence du déneigement des chemins à ce temps-ci de l'année.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'a été abordé.

6. **CDSM**

Aucun sujet n'a été abordé.

7. **LOISIRS**

7.1 **Entretien de la patinoire**

ATTENDU QUE la patinoire nécessite un déneigement et arrosage pendant l'hiver;

ATTENDU QUE M. Nicolas Fontaine et Fabien Fontaine ont fait une offre de service à la Municipalité pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2025-2026;

Résolution 2025-11-184

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Olivier Tremblay,

D'accepter l'offre de service présentée pour le déneigement et arrosage la patinoire pour l'hiver 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Programme circonflexe

Remis à une séance ultérieure.

8. ÉGLISE

ATTENDU QUE la propriété de l'église et le presbytère sont liées par une servitude d'eau stipulant que les coûts d'entretien du puits, de la pompe et de la tuyauterie reliant les bâtiments doivent être partagés à parts égales (50 %) entre les deux parties ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien et de remplacement de la pompe ont été effectués par le propriétaire du presbytère, conformément à cette entente ;

ATTENDU QUE les dépenses totales engagées pour ces travaux s'élèvent à 3 227,31 \$, tel que détaillé dans les factures transmises ;

ATTENDU QUE la part municipale équivaut à 50 %, soit 1 613,66 \$;

Résolution 2025-11-185

Il est proposé par le conseiller Mathieu Pelletier et appuyé par le conseiller Guillaume Gagné,

Que la Municipalité de Saint-Malo accepte de verser à M. Étienne Sarrazin-Héroux, le propriétaire du presbytère, la somme de 1 613,66 \$, représentant 50 % des frais encourus pour les travaux d'entretien du puits, de la pompe et du système de distribution d'eau visés par la servitude ;

Que le paiement soit effectué sur présentation des factures jointes, telles que déposées à la présente séance du conseil ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. GARDERIE

ATTENDU QUE la garderie *Le Petit Moulin* a adressé une demande à la Municipalité de Saint-Malo afin que cette dernière

assume les frais de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026 ;

ATTENDU QUE la garderie offre un service essentiel aux familles de la communauté et contribue activement à la vitalité locale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de soutenir cet organisme afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des lieux pendant la période hivernale ;

Résolution 2025-11-186

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que la Municipalité de Saint-Malo accepte de payer la facture au montant de 1512.00\$ plus les taxes applicables à la ferme Kourtel pour le déneigement la garderie *Le Petit Moulin* pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. RÔLES DES ÉLUS

ATTENDU QUE le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC ;

Résolution 2025-11-187

Il est proposé par le conseiller Mathieu Pelletier et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De désigner la conseillère Karine Montminy à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste ;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS

ATTENDU QUE le gouvernement a décrété que les élus municipaux doivent obligatoirement suivre la formation *L'éthique et déontologie des élus* conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ainsi que la formation *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle des élus*;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre aux élus les deux formations;

Résolution 2025-11-188

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

Que les élus suivront la formation *Le comportement éthique* donné par la FQM selon les horaires proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION D'IMMEUBLES

La directrice présente au conseil le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaires des Hauts-Cantons.

13. INVENTAIRE DU PATRIMOINE

La directrice générale présente au conseil la liste du patrimoine sur le territoire, confectionné par la MRC de Coaticook.

14. OFFRE DE SERVICE MESURES DES BOUES

ATTENDU QUE la dernière mesure de boues à la station d'épuration a été effectué en 2025 ;

ATTENDU QUE l'entreprise Simo Management Inc. a fait une offre de service pour la mesure de boues ;

Résolution 2025-11-189

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la soumission de Simo Management Inc. pour le service de mesure de boues.

De choisir l'option 1 pour mesure et échantillonnage de boues (un échantillon par étang) échantillonnage : analyse complète pour un montant forfaitaire pour l'année 2026 de 1 367.00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15. RÉGIE DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE COATICOOK

15.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la régie;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915.80 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026 ;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes ;

Résolution 2025-11-190

Il est proposé par la conseillère Lucie Marcotte et
appuyé par le conseiller Mathieu Pelletier,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Nomination d'un délégué

ATTENDU QUE la charte de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre;

Résolution 2025-11-191

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

Que soit nommé M. Benoit Roy membre du conseil municipal pour la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook jusqu'en janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. **QUOTE-PART DE LA COUR MUNICIPALE ET DE LA MRC DE COATICOOK**

Les conseillers ont pris connaissance de la quote-part pour la cour municipale et la quote-part pour la MRC de Coaticook.

17. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ont été remises aux conseillers par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Gabriela Fiema.

18. **TOUR SAINT-HERMENEGILDE**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-04-69, adoptée en avril 2025, autorisait la Municipalité de Saint-Malo à mettre fin à l'entente intermunicipale relative au partage d'équipements de radiocommunication au Mont Hereford à compter du 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite finalement maintenir sa participation à ladite entente intermunicipale liant les municipalités d'East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette;

Résolution 2025-11-192

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Olivier Tremblay,

De confirmer la volonté de la Municipalité de poursuivre l'entente intermunicipale portant sur le partage d'équipements servants à la radiocommunication au Mont Hereford;

D'aviser la municipalité de Saint-Herménégilde, responsable de la gestion de l'entente, ainsi que Northern Border Dispatcher, de la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

19. ADHÉSIONS

19.1 FQM

ATTENDU QUE la municipalité renouvèle son adhésion à la FQM pour l'année 2026 ;

Résolution 2025-11-193

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

De payer le renouvellement à la FQM d'un montant de 1 129.59 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Entente Croix-Rouge

ATTENDU QU' un renouvellement de l'entente, soit de novembre 2025 à octobre 2026 été envoyé par la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE l'entente est renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un (1) an;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée est de 225 \$ pour les années 2025-2026;

Résolution 2025-11-194

Il est proposé par le conseiller Olivier Tremblay et appuyé par le conseiller Guillaume Gagné,

QUE la municipalité de Saint-Malo paie 225 \$ pour l'année 2025-2026 à la Croix-Rouge selon les modalités de l'entente pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile;

D'autoriser la directrice générale et le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

20. RAPPORT COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE

Les conseillers ont pris connaissance du rapport du Colloque de la sécurité civile remis par la greffière-trésorière adjointe.

21. VŒUX DE NOËL DANS LE PROGRÈS

ATTENDU QUE le Temps des Fêtes approche et que la Municipalité désire faire une publication dans le Progrès de Coaticook pour souhaiter un joyeux temps des Fêtes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les différents prix et combos du Progrès de Coaticook;

ATTENDU QUE la Municipalité désire seulement une (1) parution pour Noël pour 1/8 de page;

Résolution 2025-11-195

Il est proposé par le conseiller Mathieu Pelletier et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

D'accepter de faire une (1) parution pour Noël sur 1/8 de page au montant de 298 \$ taxes non-incluses dans le Progrès de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. PAIEMENT DES COMPTES

20.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 187 324.92 \$ payés depuis le lundi 29 septembre 2025 ;

Résolution 2025-11-196

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 187 324.92 \$ payés depuis le 29 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20.2 Comptes à payer

20.2.1 Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2025-11-197

Il est proposé par le conseiller Olivier Tremblay et appuyé par la conseillère Lucie Marcotte,

De remettre un montant de 250 \$ à madame Myriam Longpré pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

23. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

22.1 Campagne des paniers de Noël 2025

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook organise la Campagne des paniers de Noël 2025, propulsée par la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie, sous le thème « *S'unir pour nourrir !* », qui se tiendra du 6 novembre au 11 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE cette campagne vise à venir en aide à près de 300 ménages de la MRC de Coaticook durant la période des Fêtes, à répondre à plus de 1 500 demandes de dépannage alimentaire au cours de l'année et à offrir des repas de dépannage dans les écoles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo souhaite soutenir cette initiative communautaire importante qui contribue directement au bien-être des familles de la région ;

Résolution 2025-11-198

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par le conseiller Mathieu Pelletier,

Que la Municipalité de Saint-Malo verse un don de 500.00 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, à titre de contribution à la Campagne des paniers de Noël 2025 ;

Que ce montant soit puisé à même le poste budgétaire prévu aux dons et commandites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.2 Souper de fêtes de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook invite les conseillers de ses municipalités à un souper des Fêtes qui aura lieu le 29 novembre 2025 au Club de Golf de Coaticook;

Résolution 2025-11-199

Il est proposé par le conseiller Guillaume Gagné et appuyé par le conseiller Mathieu Pelletier,

D'acheter 2 billets à 80.00\$ chaque pour le souper de fêtes de la MRC de Coaticook pour un montant total de 160.00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23 **RAPPORTS**

16.1 Maire

Aucun point.

16.2 Conseillers

Le conseiller Monsieur Olivier Tremblay mentionne qu'il aimerait faire un relevé des essences envahissantes au Lac Lindsay avec ses étudiants du CRIFA.

16.3 Directrice générale

Aucun point.

24 VARIA

Aucun point n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

25 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

26 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres du conseil se disent satisfaits de la rencontre.

27 LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20 h 55.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice
générale et greffière-trésorière